



## DECISION MUNICIPALE N° 07 /DM/C/MBA/SG/CIPM/2026

Du 07 mai 2026 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N° 07/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE MERE ET ENFANT DE MBANGASSINA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

### LE MAIRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;
- Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
- Vu La circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu La lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au Contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;

Considérant le DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N° 07/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE MERE ET ENFANT DE MBANGASSINA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

### D E C I D E :

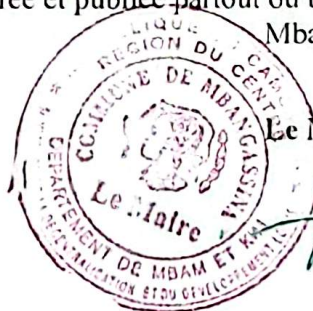
**Article 1<sup>er</sup> :** L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaire du Marché relatif au Dossier de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAJ
1	MBANGASSINA	MBANGASSINA	ETS JOLLY BA BP: 6872 Yaoundé Tel: 677 737 981	53 692 885	90 jours

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE.-



Le Maire/Maitre d'ouvrage,

*Mboéné Bernard*



## COMMUNIQUE N°\_07\_/C/C/MBA/SG/CIPM/2026

Du 07 mai 2026 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N° 07/DCR/C-MBNA/CIPM/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°01767-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC du 11 mars 2026 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CENTRE MERE ET ENFANT DE MBANGASSINA DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

Le Maire de la Commune de MBANGASSINA, Maître d'ouvrage de ladite Commune, communique :

Par décision N°\_07\_/DM/C/MBA/SG/CIPM/2026, l'entreprise ci-dessous a été retenue comme attributaire du Marché relatif à l'Avis de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAJ
1	MBANGASSINA	MBANGASSINA	ETS JOLLY BA BP: 6872 Yaoundé Tel: 677 737 981	53 692 885	90 jours

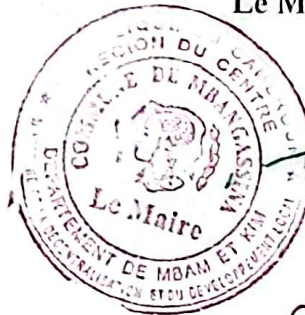
Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la commune de MBANGASSINA, pour la mise au point du Marché correspondant, sous peine d'annulation.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE

Mbangassina, le 07 mai 2026

Le Maire/Maître d'ouvrage,



Mboéné Bernard